

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À L'ORGANISATION DE LA
SORTIE CULTURELLE DU 3 MAI 2025**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de la sortie culturelle du 3 mai 2025 au Musée Matisse du Catteau Cambrésis et au Musée des dentelles de Caudry

Vu les propositions tarifaires reçues de la société Agence d'attractivité du Cambrésis

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société Agence d'attractivité du Cambrésis, sise 14, rue Neuve 59400 Cambrai un devis pour assurer l'entrée et la visite guidée au Musée Matisse du Catteau Cambrésis, l'entrée et la visite guidée du Musée des dentelles de Caudry et le repas du midi à la brasserie Le VIVAT au Catteau Cambrésis, soit un montant de 1700 euros TTC

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 26 novembre 2024

DEC 2024 - 181

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

